

INTERGLOBAL

TURQUIE

Travail de mémoire

Laurent Mignon

Quatre intellectuels turcs ont lancé une pétition dans laquelle les signataires demandent pardon aux Arméniens pour le génocide des années 1915 et 1916. Mais le texte remet également en cause le dogme nationaliste kémaliste.

C'est un texte court non dépourvu d'une certaine émotion : « Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subie en 1915, et qu'on la nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon. » Initiée par Cengiz Aktar, Ali Bayramoglu, Ahmet Insel et Baskin Oran, quatre intellectuels engagés dans la lutte pour la démocratisation de la Turquie, cette pétition est certes une demande de pardon, mais elle est aussi un appel à la réflexion sur le chapitre le plus sombre de l'histoire turco-ottomane : les déportations et les massacres, entre avril 1915 et juillet 1916, qui ont coûté la vie à 1.300.000 Arméniens vivant en Anatolie.

Les mots ont été choisis avec soin. « Grande Catastrophe » est une traduction, mot pour mot, de l'arménien « Medz Yeghern » qui fait référence au génocide. C'est donc une expression de respect par rapport aux sentiments du peuple arménien, mais également un moyen relativement efficace de circonvenir les conséquences judiciaires de l'utilisation du mot « génocide » en Turquie pour qualifier le nettoyage ethnique. Une précaution ô combien nécessaire. Lors de l'examen en première lecture du nouveau Code pénal par le parlement en 2005, le texte d'explication ayant trait à l'article 305 qui érige en infraction les « actes contraires aux intérêts fondamentaux de la nation » indiquait à titre d'exemple « le fait de prétendre,

contrairement à la vérité historique, que les Arméniens ont été victimes d'un génocide. »

Le choix de mots tels que « conscience », « sentiment » et « peine » met en exergue la dimension personnelle de ce texte rédigé à la première personne du singulier et met l'accent sur la responsabilité individuelle des signataires. Dans un entretien accordé à la chaîne d'information privée turque NTV, Ali Bayramoglu soulignait cet aspect de l'initiative : « Si en tant qu'individu, je me sens responsable, si j'exprime pour moi, à titre personnel, un sentiment, je peux le signer. Celui qui le veut, participera à cette initiative en fonction de son savoir, celui qui ne le veut pas, ne participera pas. »

Réactions

En Arménie et au sein de la diaspora arménienne, l'initiative a été bien accueillie. De nombreux intel-

lectuels et responsables politiques et communautaires ont salué le courage des signataires. Dans un article dans Libération, le journaliste et essayiste Jean Kehayan affirmait que les pétitionnaires étaient « l'honneur de la Turquie ». Un point de vue qui n'est certainement pas partagé par la Turquie officielle. Avant la mise en ligne de la pétition, le premier ministre turc Tayyip Erdogan avait déjà pris les pétitionnaires à partie avec son sarcasme caractéristique : « Sans doute qu'ils ont commis un génocide, puisqu'ils s'excusent. Si un crime a été commis, celui qui l'a commis peut s'excuser. Toutefois ni moi, ni mon pays, ni mon peuple n'ont un problème de ce genre. » Les réactions des responsables des deux principaux partis d'opposition - le Parti républicain du peuple (CHP, kémaliste) et le Parti du mouvement nationaliste (MHP, extrême droite) - furent encore plus virulentes. De nombreuses contre-pétitions ont été lancées et sont soutenues par des

parlementaires. Un groupe de citoyens offusqués a même déposé une plainte pour « insulte à la nation turque » (article 301 du Code pénal) contre les initiateurs et signataires de la pétition. Cette stratégie judiciaire est régulièrement employée par les milieux nationalistes pour dénoncer leurs adversaires politiques et ainsi les désigner comme cibles potentielles à des illuminés ou bien à des groupes paramilitaires d'extrême droite, comme dans le cas du meurtre de Hrant Dink il y a deux ans. Cependant, le parquet d'Ankara a décidé de ne pas donner suite à cette plainte jugeant que la pétition est légale dans le cadre de la liberté d'opinion.

La véhémence des réactions s'explique par la portée symbolique de cette initiative qui se veut pourtant être personnelle avant d'être ouvertement politique. Pour la Turquie, le débat au sujet du génocide arménien a de nombreuses implications. Outre les évidentes dimensions morale et psychologique du problème, la reconnaissance du génocide légitimerait des demandes de dommages et intérêts. La Turquie pourrait être contrainte à payer une indemnisation pour les préjudices humains, moraux et matériels. Bien que peu probable, une révision de la frontière avec l'Arménie pourrait également être à l'ordre du jour.

Une autre histoire est possible

Par ailleurs, une réécriture de cette période de l'histoire transformerait profondément l'image que la Turquie a d'elle-même. En ce sens, la pétition, à la base un appel à l'empathie et à la réconciliation, est déjà une invitation à déconstruire l'historiographie officielle en dehors des amphis progressistes et des publications alternatives. En effet, ce n'est pas seulement la « grande catastrophe » qui est niée par les tenants du dogme nationalis-

PHOTO: FLICKR/PENCROFF



Comme une épine dans la chair arménienne : le monument de souvenir du génocide à Erevan.

te, mais aussi les apports des Arméniens et des autres minorités non musulmanes à la culture turco-ottomane. La définition de la « turquité » établie au moment de l'indépendance et de l'établissement de la république en 1923, n'incluait que les personnes de confession musulmane, sans prise en compte des différences linguistiques et ethniques, vivant à l'intérieur des frontières du nouvel Etat né sur les cendres de l'Empire ottoman après la guerre de libération nationale. Cette conception de la turquité fut bien évidemment reprise dans les histoires officielles de la culture et de la littérature. Certes, les publications spécialisées reconnaissent entre les lignes les apports des Arméniens dans le domaine du théâtre et de l'imprimerie. Cependant, la riche tradition littéraire turco-arménienne qui prospéra surtout au 19e siècle à Istanbul est tout simplement ignorée. Ce passage sous silence perpétue les stéréotypes nationalistes et souvent racistes sur les minorités religieuses qui sont perçues comme étrangères ou bien, pour des raisons historiques et sociales, comme une cinquième colonne au service de l'étranger. Peu de gens savent aujourd'hui que de nombreux Arméniens - avant tout catholiques - avaient le turc comme première langue à Istanbul et dans l'ouest anatolien et que la littérature turco-arménienne - en langue turque mais écrite avec l'alphabet arménien - eut une influence non négligeable sur le développement de la littérature turco-ottomane au 19e siècle. Les premiers romans en langue turque furent tous publiés avec l'alphabet arménien. Jusqu'à très récemment, aucune histoire de la littérature ne les mentionnait. « Le roman d'Akabi » (1851) et « Les malheurs d'un homme trop bavard » (1852) de Hovsep Vartanyan, « Le roman des terribles morts de Karnig, Gülunya et Dikran » (1863) de Hovsep Balıkcıyan, « Une épouse misérable » (1868) de Hovsep Marus et « Gülunya ou la fille qui voyait tout le monde sans être vue » (1868) de Viçen Tilkiyan sont quelques exemples de romans dont les publications ont précédé celle du premier roman en turc écrit par un Musulman, « Les amours de Talat et Fitnat » (1871) de Semsettin Sami qui est considéré par l'historiographie officielle comme le premier roman turc. Or au contraire de ce qu'assèment les historiographes officiels, il existait un univers littéraire commun transcendant les différences culturelles et linguistiques des diverses communautés religieuses et nationalités vivant dans les grandes cités tels qu'Istanbul, Salonique et Izmir. Les écrits d'auteurs aussi divers que le romancier et publiciste Ahmed Midhat Efendi (1844-1912) et le criti-

que Sahabettin Süleyman (1885-1921) témoignent de ces interactions dans le contexte plus étroit des lettres turques. Evidemment il ne s'agissait pas d'une cohabitation idyllique entre les différentes communautés sous l'œil bienveillant du sultan. De nombreuses tensions existaient. Malgré les réformes, les non-musulmans restaient des citoyens de seconde zone. Les premières velléités indépendantistes arméniennes provoquaient des répressions sanglantes dans les provinces de l'Est à partir de la fin du 19e siècle. D'autre part, les puissances occidentales et la Russie utilisaient les minorités comme des pions sur le grand échiquier

de la question d'Orient. Mais l'image de minorités repliées sur elles-mêmes complotant contre l'Etat, telle qu'elle est promue dans les livres d'histoire officielle, est tout aussi fausse. Il existait bel et bien une culture ottomane commune par delà les clivages ethniques et religieux, dont la redécouverte et l'étude pourraient jouer un rôle positif dans une redéfinition plus inclusive de la notion d'identité turque.

La pétition représente donc un pas collectif - médiatique et médiatisé - important vers un travail de mémoire, ou plutôt de reconstruction de la Turquie de problématiser son histoire

et le nationalisme, mais aussi de se réconcilier avec sa géographie. En effet, le blocus économique imposé par la Turquie à l'Arménie est une catastrophe pour la petite république post-soviétique, mais il a également un effet néfaste sur les régions frontalières du nord-est de la Turquie. La pétition est un signe d'espoir. Mais un espoir dont la lueur est bien vacillante. Depuis sa mise en ligne le 1er janvier, moins de 30.000 personnes l'ont signée.

Note: La pétition peut être consultée à l'adresse suivante:
<http://www.ozurdilyoruz.com>

Déi nei École fondamentale:



wat ännert fir Äert Kand?

D'Madame Mady Delvaux-Stehres, Educationnsministesch,

erkläert de Fonctionnement vun der neier Schoul an den Elteren hir Roll als Partner, dëst am Kader vun

Informatiounsowender fir Elteren

déi op deen heiten Datumen a Plazen organiséiert ginn:

DATUM	GEMENG	ZÄIT	SALL	
DË	17.02	DIDDELENG	19H30	CENTRE CULTUREL RÉGIONAL DUDELANGE "OP DER SCHMELZ"
Do	19.02	MAMER	19H30	CAMPUS KINNEKBOND, GROUSSE SALL VUM PRÉSCOLAIRE
DË	03.03	HESPER	19H30	CENTRE CIVIQUE
Do	05.03	STROOSSEN	19H30	CENTRE CULTUREL PAUL BARBLÉ, GROUSSE SALL
MË	11.03	HOUSEN	19H00	CENTRE CULTUREL, FESTSALL
MË	25.03	SUESSEM	19H00	GEMENGEGBAI ZU BIELES, FESTSALL
MÉI	30.03	STEESEL	19H30	SCHOULGEBAI "SEPP HANSEN", FESTSALL

Fir eng Simultaniwwersetzung op Franséisch a Portugisesch ass gesuergt. Weider Owender si geplangt. Informatiounen op www.men.lu



LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Éducation nationale
 et de la Formation professionnelle